EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 13

ACQUISITION D'IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF

---

* En vue de la restructuration du quartier Saint-Jean, la Commune a négocié l'acquisition de la parcelle cadastrée CH n° 44 d'une surface de 4 405 m² située rue du Charolais, appartenant à la société Air Liquide ou toute société qui se substituerait à elle, pour une indemnité globale de 400 000 € H.T. pour la parcelle close, nue et dépolluée, au vu de l'estimation des Domaines en date du 23 juillet 2014.

* En vue de la restructuration de l'îlot du Gallet, la commune a négocié l'acquisition d'un appartement dans l'immeuble 24 rue Haute-Fontgiève, cadastré IV n° 3, appartenant à Monsieur GOVOU ou tous ayants droits pour une indemnité globale de 45 000 € au vu de l'estimation des Domaines du 28 avril 2014.

Etant donné que ces projets se réaliseront à moyen terme, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier / SMAF à acquérir ces biens.

Pour cette opération la Ville s'engage :

- à ne pas faire usage de ces biens sans y avoir été autorisée par convention avec l'EPF/SMAF ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF/SMAF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage, les loyers seront perçus par l'EPF/SMAF et un réajustement sera établi lors de l'envoi des participations communales ;
- à n'entreprendre aucuns travaux sans y avoir été autorisée par convention avec l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF/SMAF à la Commune et notamment :
  * au remboursement de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement, pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, pour tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité,
  * à la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF/SMAF.

La revente de ces biens interviendra avant la réalisation définitive de ce projet d'urbanisme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le7 octobre 2014

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD